

BUDGET

2011

		Charges	Produits
Pré - financement COMEX 09-10		30'000.-	
Administra- tion OREPAR	tout	5'000.-	
Formation EXPERTS	tout	43'000.-	
Examens OFFT	tout	99'000.-	
Organisation SECRETAR- RIAT	tout	12'000.-	
		189'000.-	
Cotisations OREPAR	12		3'000.-
Finances EXPERTS	33		43'000.-
Finances CANDIDATS	92		89'000.-
Autres charges RESERVE 3%		5'000.-	
TOTAUX		194'000.-	135'000.-
DEFICIT 2011		59'000.-	

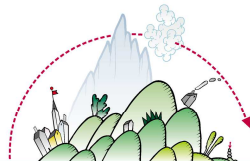
Associations fondatrices



BWL Bündner Wanderleiter
Guids da viandar dal Grischun
Guide escursionistiche dei Grigioni



*Association Suisse
des Accompagnateurs
en Montagne*



ASSOCIAZIONE GUIDE OTM
OPERATORI TURISTICI DI MONTAGNA



Président: Fabio Bella, OTM, 079 744 85 79
Secrétaire: Yves Giroud, ASAM, 078 615 19 89
Caissier: Pierre Mathey, ASGM, 079 330 14 11
Bruna Kneuss, ASGIP, 079 242 59 37
Victoria Spinas, BWL, 081 684 16 95
Markus Weiss, SOA, 079 335 10 91

FUNDRAISING

OREPAR 2011



OREPAR
ORGANE RESPONSABLE DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL
D'ACCOMPAGNATEUR DE RANDONNÉE

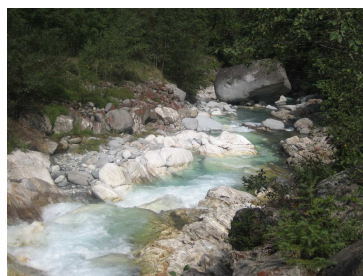
Philosophie

Le but de notre organisation est d'uniformiser la formation des accompagnateurs de randonnée au niveau fédéral. Cette nouvelle association vise à former des accompagnateurs aptes à conduire des groupes à la découverte de notre environnement. Dans l'optique qu'ils soient capables, en plus de garantir la sécurité des participants, de leur faire découvrir les différents patrimoines d'une région (naturel, bâti, historique, culturel, culinaire, économique et social).



Développement

L'Organe Responsable de l'Examen Professionnel d'Accompagnatrice/Accompagnateur de Randonnée (OREPAR) est un projet né en 2000 de la volonté d'un groupe presque visionnaire d'accompagnateurs formés dans les différentes associations actives en Suisse. Le désir d'uniformiser la formation a été leur objectif prioritaire, dans le but d'améliorer le niveau professionnel de leurs membres. Dans les années qui ont suivi, un groupe de travail a été mis en place, qui a œuvré pour jeter les bases d'un consensus entre les différentes associations. Plus tard, avec l'aide de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), il a élaboré une Charte des compétences de l'accompagnateur de randonnée, un modèle d'examen et des statuts. Ce travail a été achevé en 2007. En 2009, il a été procédé à la constitution du comité OREPAR, de la commission d'examen (COMEX) et de l'organe de révision, lesquels ont rédigé le Règlement d'examen et le Profil professionnel, qui ont été acceptés par l'OFFT en août 2010, donnant finalement naissance au brevet fédéral d'accompagnatrice/accompagnateur de randonnée. A présent, l'OREPAR, après cette phase de conception, en est arrivé à la partie pratique, à savoir la préparation du premier examen fédéral d'accompagnateur de randonnée, qui se déroulera en fin d'année 2011.

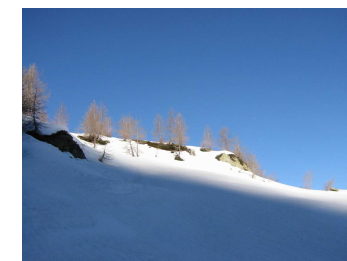


Avenir

En 2011, l'OREPAR organisera donc sa première session d'examens, certifiant ainsi les premiers accompagnateurs de randonnée avec brevet fédéral. A l'avenir, l'OREPAR a comme objectif de faire de ce diplôme une condition préalable à l'accompagnement. Cette formation et ce brevet sont conçus pour améliorer le professionnalisme des personnes qui accompagnent des excursionnistes, de façon à compléter en quelque sorte la tâche des guides de montagne dans la gestion de ce secteur touristique de grande importance pour notre pays.

Financement

Le financement de l'OREPAR, à ce stade, est une préoccupation essentielle pour ses membres. La phase préparatoire, à savoir les discussions préliminaires et l'élaboration de la Charte des compétences, du modèle d'examen et des statuts, a été financée par une contribution de l'OFFT. Par la suite, les coûts financiers des années 2009 et 2010 ont été réglés par les associations membres de l'OREPAR, ce qui a représenté un gros effort pour elles. En 2011, au moment d'aborder la partie active du projet, le budget laisse entrevoir une charge trop lourde à supporter pour les plus petites associations membres, et l'OREPAR doit demander de l'aide. Lors de la mise sur pied d'une nouvelle profession, l'organisme qui la parraine ne reçoit pas de subsides au cours de la phase de mise en place. Mais il doit pourtant anticiper le dédommagement de ceux qui ont œuvré à sa création, prévoir l'organisation de la formation et des examens qui prépareront des experts à même d'évaluer ensuite les candidats, envisager le financement des premières sessions d'examens destinées aux futurs accompagnateurs de randonnée... A terme, les finances d'inscription aux examens devraient permettre à l'OREPAR d'être autosuffisant.



OREPAR
ORGANE RESPONSABLE DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL
D'ACCOMPAGNATEUR DE RANDONNÉE

Fabio Bella
Via Bramantino 27
6600 Locarno

Président: Fabio Bella, OTM, 079 744 85 79
Secrétaire: Yves Giroud, ASAM, 078 615 19 89
Caisier: Pierre Mathey, ASGM, 079 330 14 11

Raiffeisen Locarno

IBAN CH69 8037 9000 1019 3607 8